

CHAUVES-SOURIS

ANATOMIE

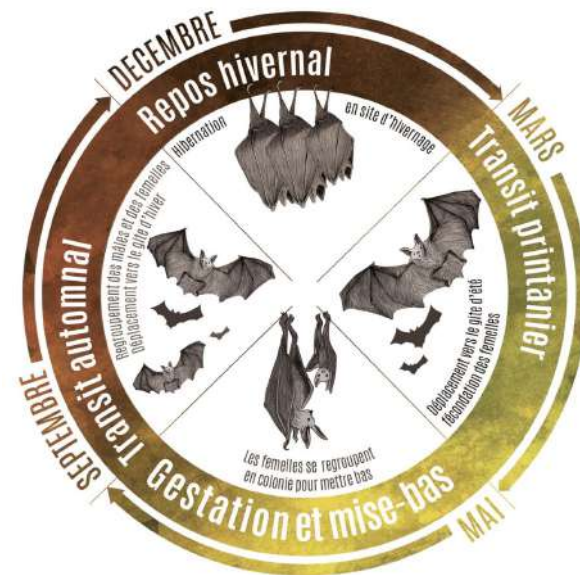
Les chauve-souris sont des mammifères qui appartiennent à l'ordre des Chiroptères, ce qui en grec veut dire main ailée. Leurs ailes sont constituées d'une membrane (patagium) tendue entre leurs doigts.

CHASSE

Les chauves-souris utilisent l'écholocation pour se repérer dans l'espace, éviter les obstacles et capturer leurs proies. Chaque espèce émet, par la bouche ou le nez, des signaux ultrasonores. Les échos provenant de la réverbération de ces ultrasons sont captés par leurs oreilles paraboliques. Les invertébrés, et en particulier les insectes, constituent le menu principal des Chiroptères. Le volume de leur estomac peut contenir le quart de leur propre poids. **Ce sont de véritables insecticides naturels !**

CYCLE BIOLOGIQUE

En automne, les chauves-souris s'accouplent et font le plein de réserves de graisse pour leur potentielle migration. En hiver, elles hibernent dans des sites frais et humides pour économiser leur énergie car il n'y a plus d'insectes à manger. Au printemps, elles réintègrent petit à petit leur gîte estival et les femelles débutent leur gestation. Enfin, en été, les femelles mettent bas à leur unique petit et l'élèvent jusqu'à ce qu'il sache voler et chasser seul, en septembre.



MENACES

Les populations de chauves-souris sont fragiles pour plusieurs raisons : l'âge de leur première reproduction est relativement tardif, elles ont un seul petit par an et le taux de survie des jeunes est faible. **Toutes les espèces et leurs habitats sont protégés par la loi en France et en Europe.** Les menaces sont nombreuses : destruction ou dérangement des gîtes, traitements insecticides, pollution lumineuse qui réduit leur territoire de chasse (plusieurs espèces fuient la lumière), chocs avec les véhicules, etc.

Si l'on trouve une chauve-souris blessée, il faut :

- la mettre à l'abri des chats et d'autres menaces en la plaçant à l'aide de gants ou d'un chiffon dans un petit carton fermé.
- lui laisser le chiffon en boule pour qu'elle puisse se cacher et lui mettre un peu d'eau dans un bouchon de bocal.

• contacter le Chauve-Souris Info de la CPEPESC Lorraine au 06 43 68 91 00 ou par email (chauve-souris-info@cpepesc-lorraine.fr)



LES CHAUVES-SOURIS ET NOS BÂTIMENTS

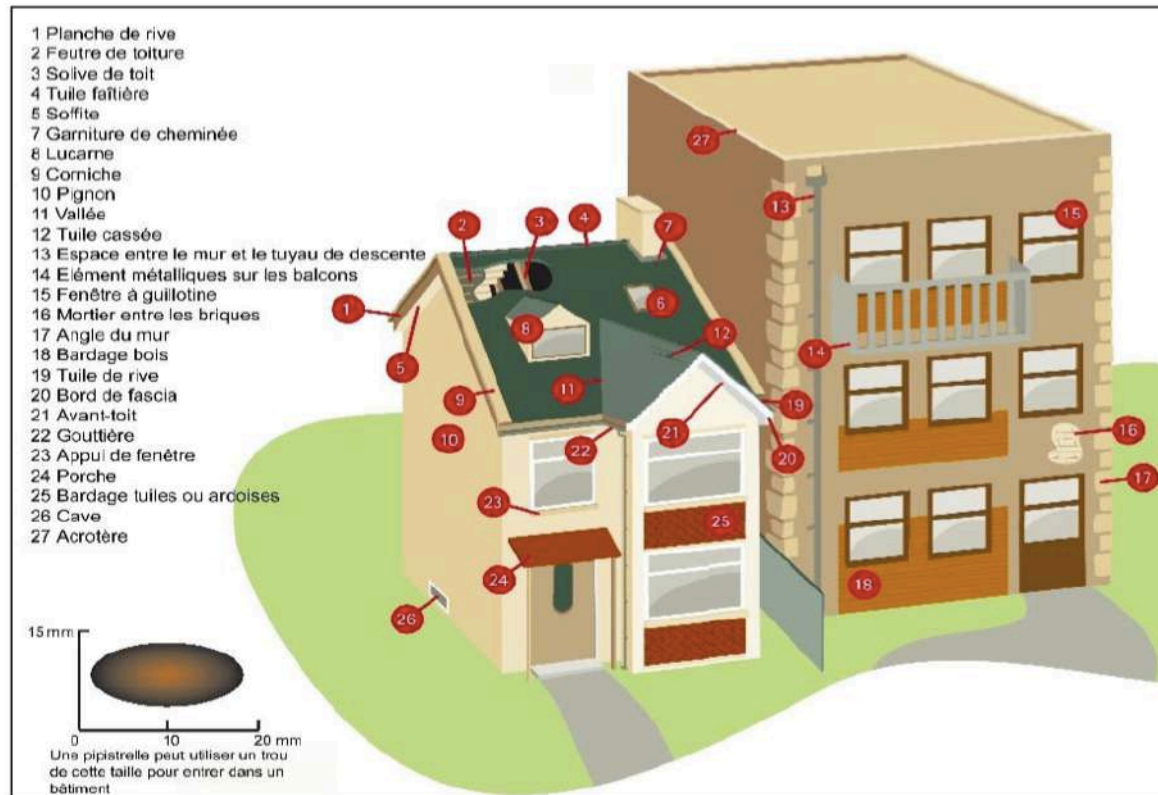


La quasi-totalité des espèces de chauves-souris peuvent trouver refuge au niveau des bâtiments et ce à l'intérieur ou bien à l'extérieur de ceux-ci. Par exemple, en prenant en compte le cycle de vie de ces espèces (périodes sensibles, ...) cela permet d'adapter le calendrier des travaux afin d'éviter une potentielle perte d'habitat. Il est donc nécessaire de réaliser un inventaire des habitats occupés. Le schéma ci-après présente l'ensemble des espaces qui peuvent potentiellement constituer un habitat pour les chauves-souris.

MENACES

La rénovation des bâtiments publics et privés, les travaux d'isolation et d'entretien, la restauration des toitures, l'éclairage des façades, la démolition de certains bâtiments engendrent la disparition de gîtes voire le dérangement ou la destruction d'individus.

En milieu urbain, elles colonisent différentes parties des immeubles et se trouvent confrontées à la mise en œuvre des mesures d'isolation du "Plan climat" : elles risquent d'une part d'être emmurées lors des travaux et d'autre part de voir les gîtes qu'elles occupent disparaître progressivement des villes.



PRISE EN COMPTE

Prendre en compte ces mammifères dans nos aménagements nécessite de réaliser un diagnostic du bâtiment pour démontrer l'éventuelle présence de chauves-souris (contacter un expert).

Ensuite il faudra suivant les cas, adapter les aménagements. En effet, les chauves-souris ont un cycle de vie qui les conduit à utiliser différents gîtes tout au long de l'année. La prise en compte de leur biologie et de leur préférence d'habitat est nécessaire pour adapter le calendrier des travaux afin d'éviter une potentielle perte d'habitat.

En cas de dérogation espèces protégées, il faudra proposer des solutions alternatives pour intégrer les chauves-souris et leur proposer de nouveaux habitats.

(Sources : © www.bats.org.uk)

Illustrations : François Desbordes - Parc Naturel Régional des Alpilles